Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Condition de vente en boutique

Par Marlyleroi

Bonjour à tous,

J'ai récemment acheté un matelas xxxxxx chez yyyyyy en boutique et je souhaite profiter des "100 nuits d'essai" mentionnées sur ma facture. J'ai contacté le vendeur, mais nous ne sommes pas d'accord sur les modalités de reprise. En effet, le vendeur propose uniquement un échange alors que nous préférerions un remboursement.

Il nous a été indiqué que les termes de reprise avaient été expliqués verbalement lors de l'achat, ce que nous contestons. Et le vendeur refuse de nous envoyer par écrit les conditions de vente de notre achat.

J'aimerais savoir quelles sont les obligations des vendeurs physiques concernant les conditions de vente.
Des conditions de vente orales sont elles suffisantes ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Par TUT03

bonjour

la réponse est là

https://www.xxxxxx/

Par Marlyleroi

Merci pour votre message. Je ne pense pas que ce soit si simple sachant que le matelas a été acheté chez yyyyyy . Je n'ai pas acheté le matelas directement sur le site xxxxxx.

Par TUT03

tentez quand même de les contacter avec copie de la facture par courrier recommandé avec accusé de réception

et idem au magasin vendeur en rappelant les conditions de la vente trouvées sur le site xxxxxx

---
Par Marlyleroi

Merci pour ce conseil. Le vendeur (en boutique) n'a aucune obligation d'exposer ces conditions de retour par écrit ?